

Au Lycée Prévert, le personnel fustige l'installation de caméras de vidéo-surveillance

Drôle de surprise pour le personnel et les enseignants du lycée Prévert à [Pont-Audemer](#). Dans un communiqué adressé à *L'Éveil de Pont-Audemer*, ils expliquent avoir découvert « **deux jours avant les vacances de février un mât de [caméras de] vidéo-surveillance installé sur le parking [réservé au personnel]**. » D'après le personnel, qui s'est réuni le 21 février dernier pour évoquer cette soudaine installation, le mât « **n'a pas fait l'objet d'une véritable concertation, en dépit des demandes répétées** ».

Contacté à deux reprises pour comprendre les raisons qui ont poussé l'établissement à s'équiper de ce système, le proviseur n'a pas répondu à nos sollicitations.

« Surveiller ou accueillir dignement ? »

De cette installation de caméras, proposée par la Région Normandie, les représentants du personnel font vite la corrélation avec une autre annonce importante, faite dans le même temps : « **La même semaine (que l'installation du système de vidéo-surveillance, NDLR) était votée en conseil d'administration la répartition des moyens accordés par le Rectorat pour la rentrée 2022, dans laquelle il est prévu des classes de seconde à terminale de 35 élèves, au mépris de toute considération pédagogique.** » Si ces deux événements sont « **indépendants** », comme le personnel le souligne, ils sont pour eux une « **coïncidence qui choque à plusieurs titres** ».

Dans leur argumentaire, ils expliquent : « **Le premier problème concerne bien sûr celui de la dépense engagée pour l'équipement en caméras des entrées du lycée, alors qu'en parallèle les conditions d'enseignement se dégradent. Quelle est la priorité : surveiller ou accueillir dignement les élèves ? La question posée ensuite est celle du principe même de la vidéo-surveillance, appelée aujourd'hui 'vidéo-protection'. L'installation de caméras est devenue la réponse automatique des collectivités aux questions de délinquance. Il n'y a plus de réflexion sur la pertinence et l'efficacité de tels dispositifs.** » S'appuyant sur des résultats d'une étude de la gendarmerie française, dévoilée par nos confrères du *Monde* en novembre 2021, les représentants du personnel de Prévert font état de « **de seulement 1,13 % d'enquêtes ayant vraiment bénéficié d'enregistrements de vidéosurveillance** ».

D'autres solutions envisageables

À leurs yeux, « **d'autres moyens pour assurer la protection des élèves et personnels du lycée pourraient être envisagés. Des moyens humains avant tout, permettant de dialoguer, d'éduquer, ce qui est notre principale mission. Un établissement avec des classes moins chargées, avec des assistants d'éducation en nombre suffisant, semble bien plus efficace qu'un bunker accueillant 35 élèves par classe. »**

Aussi, concernant l'argent investi par la Région dans ces caméras, le personnel rappelle qu'il « **est possible de penser à des purificateurs d'air, à des capteurs de CO2** », visiblement manquants dans l'établissement. Enfin, ils demandent « **au Rectorat de fournir des moyens suffisants pour enseigner dans des conditions correctes.** » Ils demandent à leur proviseur et à la Région l'arrêt immédiat du déploiement des caméras, et l'organisation d'une véritable concertation sur le principe même de la vidéo-surveillance.

Yann Rivallan



Le personnel du lycée s'oppose à la mise en place de caméras de vidéo-surveillance installées aux entrées de l'établissement. (©Photo d'archives/L'Éveil)